



Visible sur la route

Visibilité égale sécurité

Dans le trafic routier, plus de visibilité signifie plus de sécurité. En effet, lorsqu'il fait sombre ou que les conditions sont mauvaises, les couleurs et les détails sont difficiles à distinguer. De jour aussi, mieux vaut se rendre le plus visible possible et ce, peu importe le moyen de locomotion.

Vêtu de couleurs sombres, on risque de passer inaperçu aux yeux des autres usagers de la route. Porter des vêtements clairs réduit ce risque, en multipliant par deux la distance à laquelle on est visible dans l'obscurité.

Les éléments réfléchissants sont encore plus efficaces, car ils multiplient cette distance par trois, et même par quatre ou cinq s'il s'agit de bandes portées au bras ou à la cheville.

Les personnes qui se déplacent à pied ou à vélo se rendent donc le mieux visibles en portant des couleurs voyantes, des vêtements clairs et des éléments réfléchissants, même de jour.

À trottinette ou sur un autre engin assimilé à un véhicule, en cas de mauvaise visibilité ou dans l'obscurité, il faut veiller à s'équiper soi-même ou son véhicule d'une lumière blanche à l'avant et d'une lumière rouge à l'arrière.

Pour les vélos (motorisés ou non), en plus de l'éclairage obligatoire à l'avant et à l'arrière, des catadioptres ainsi que des pneus réfléchissants augmentent les chances d'être vu.

Pour votre sécurité

- Portez **des vêtements clairs et des couleurs voyantes**, même de jour. De nuit, les accessoires les plus efficaces sont les **éléments réfléchissants**, notamment aux poignets et aux chevilles.
- Sur un vélo classique ou électrique, endossez un **gilet de sécurité**, particulièrement adapté.
- Équipez votre vélo classique ou électrique **d'un éclairage et de réflecteurs**.
- En voiture, à moto, à vélo électrique et à trottinette électrique: **allumez vos feux** et nettoyez-les régulièrement.
- **À trottinette, en planche à roulettes, etc.**, utilisez un éclairage la nuit ou lorsque la visibilité est mauvaise.

En voiture, à moto, à vélo électrique ou à trottinette électrique, il est obligatoire de rouler en ayant les feux allumés, de jour comme de nuit. Et n'oubliez pas de vérifier la propreté de ces derniers pour un éclairage optimal.

Plus d'informations sur le thème de la visibilité dans nos **conseils** sur bpa.ch/visible.

